ARSEN Alpagas Régions Sud Est Nord
Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 : n° **744003079** du 27 avril 2018
Siège social 1870 Les Bossons 74500 LUGRIN
Non soumis à la TVA Siret : 849 294 525

Concours international d'Alpagas 27 et 28 mars 2027

Saint-Paulien (43) Grande Halle chemin du stade de Chomeil

Organisé par *l'Association ARSEN*

Sommaire :

1) Informations pratiques
2) Règlement du concours Modèle et Allures
3) Responsabilité de l'organisateur
4) Bulletin d'inscription ***** Date limite des inscriptions : **28 février 2027**

1. Informations pratiques :

Arrivée : Le vendredi de 16h00 à 19h00 prévenir si vous arrivez après 19h. Un gardien assurera la sécurité le vendredi soir et le samedi soir.

1.1. **Numéros d'engagement :** Ils seront dans une enveloppe avec d'autres informations distribuées à votre arrivée. Nous vous prions de bien vouloir les vérifier rapidement. Vos numéros d'engagement devront être restitués à votre départ.

1.2. Logement des animaux : Vos animaux seront logés dans un hall d'exposition. Les enclos seront montés avec des barrières de ville, un espace de 1m. min. séparera les éleveurs. Vous serez libre de personnaliser votre surface. **Prévoir une moquette, une bâche ou autres pour isoler vos animaux du sol.**

1.3. Ring : Il sera installé à proximité des boxes dans une salle avec des gradins.

1.4. La paille et le foin : Gratuit sur place.

1.5. L'eau : Pensez à apporter des seaux.

1.6. **Nettoyage :** Apporter : Pelle, balai, râteau etc….

1.7. Attention : Le nettoyage des enclos doit être fait par les éleveurs une benne sera prévue à cet effet. Un chèque de caution de 75 euros sera à remettre lors de votre arrivée et restitué après vérification du nettoyage de votre emplacement lors de votre départ le dimanche après 17h.

1.8. Frais : Après la clôture des inscriptions les frais payés ne seront ni remboursés ni pris en compte en cas de radiation ou changement d'animaux.

a. Dans le cas d'une annulation du concours en raison de restrictions sanitaires liées à la COVID ou autres, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.
b. Si, à la suite d'événements imprévus, l'exposition qui a déjà ouvert ses portes devrait fermer, l'organisateur n'est pas tenu de vous rembourser. Toute demande de dommages et intérêts est exclue dans tous les cas.

1.9. Juge : Mme Madeleine FORTMANN juge international alpagas certifié AOA

1.10. Restauration :

- Un repas entre éleveurs et exposants est organisé le samedi soir
  ** il est nécessaire de s'inscrire (voir bulletin d'inscription) **
- Restauration sur place pour les midis

1.11. **Hébergements : 1 h**ôtel à St Paulien et nombreux hébergements à proximité.

Pour des informations complémentaires concernant les inscriptions ou autres, nous restons à votre disposition : concours@alpagaarsen.fr

Catherine BOCHATON Tél : 06 66 25 14 20 (registre, attestation RC ,...)

Laurent CHABRIER Tél : 06 77 03 84 04 (Partenaires,

Jean-Yves MATHIAN tel. 07 68 73 81 47 (Conseil pour l'enregistrement en ligne)

---

2. Règlement du concours Modèle et Allures

2.1. Conditions d'inscription :

2.1.1. Les animaux doivent être identifiés par puce électronique ou boucle auriculaire.

2.1.2. Tous les animaux exposés doivent être enregistrés dans un registre européen. Une copie de ce registre devra accompagner la fiche d'inscription pour chaque alpaga.

2.1.3. L'éleveur s'engage à ce que ses alpagas soient visibles par le public toute la durée du concours et donc rester dans l'enceinte de la manifestation jusqu'au dimanche à 17h.

2.1.4. L'éleveur accepte les recommandations des membres organisateurs d'ARSEN pour cette manifestation.

2.1.5. L'éleveur autorise l'association ARSEN à le photographier ainsi que ses animaux et à diffuser des images pour les reportages qui seront faits sur cet évènement.

2.1.6. Un propriétaire ou un éleveur ne peut inscrire des animaux qui ne sont pas enregistrés sous son nom.

2.1.7. Les animaux doivent être âgés d'au moins 6 mois.

2.1.8. Les femelles dans leur dernier tiers de gestation ne sont pas autorisées à être présentées.

2.1.9. Les alpagas issus d'un transfert d'embryon de première génération ne sont pas admis.

2.1.10. Longueurs des fibres : Huacaya : minimum 4 cm, max. 13 com Suri : minimum 6 cm

2.2. Conditions de préparation et présentation des animaux :

2.2.1. Les animaux ne doivent pas être toilettés durant les **2 mois** avant le concours (Seul le toupet peut être raccourci et les yeux doivent être impérativement dégagés afin que les animaux aient une vision correcte.

2.2.2. La toison peut être nettoyée à la main, avec une baguette statique, un bâton pour soulever la fibre et faire tomber les impuretés.

2.2.3. Les alpagas doivent porter un licol noir bien ajusté et une longe.

2.2.4. La tenue vestimentaire des meneurs : Elle doit être blanche ou écrue pour le haut et foncée pour le bas avec des chaussures appropriées. Tout meneur qui ne sera pas dans cette tenue, ne pourra pas entrer sur le ring. Il est interdit de porter une blouse blanche.

2.3. Conditions de participation des éleveurs :

2.3.1. Les éleveurs qui ont une relation d'affaires « achats d'animaux » avec le juge ne sont pas autorisés à présenter leurs propres animaux sur le ring.

2.4. Règles sanitaires :

2.4.1. Un certificat vétérinaire doit être établi par le vétérinaire de l'éleveur. Vous trouverez sur le site https://www.alpagaarsen.fr le certificat vétérinaire ainsi que les conditions sanitaires imposées par la DDPP****Attention, ces conditions peuvent évoluer ****

2.4.2. Les animaux seront vérifiés par un vétérinaire.

2.4.3. Seuls les animaux qui répondent aux conditions vétérinaires peuvent être exposés.

2.5. Obligations à respecter par le juge :

2.5.1. Il ne séjournera pas chez un éleveur avant le concours.

2.5.2. Lui, sa famille ou ses partenaires, n'inscriront pas d'animaux au concours.

2.5.3. Il ne pourra pas juger un animal qu'il aura vendu dans l'année du concours.

2.5.4. Il ne consultera pas le catalogue du concours.

2.5.5. Il appliquera les critères de jugement de manière impartiale ainsi que pour déterminer les gagnants.

2.6. Obligations à respecter par les meneurs :

2.6.1. Le meneur doit suivre les instructions du juge, de l'équipe concours et des assistants ring.

2.6.2. Le meneur d'un animal ne doit pas s'adresser au juge pendant toute la durée de la compétition.

2.6.3. Aucune information ou signe distinctif ne sera accepté sur le ring.

2.6.4. Aucun meneur ne peut entrer dans le ring une fois que le jugement a commencé (sauf avec l'accord du juge).

2.6.5. Personne ne sera admis sur le ring mis à part une aide (sauf dérogation des membres organisateurs).

2.6.6. Tous les animaux doivent rester dans le ring jusqu'à la fin des commentaires du juge.

2.6.7. Seuls les petits enfants maitrisant la conduite des animaux sont acceptés sur le ring.

2.7. Le jugement : principes

2.7.1. Critères d'évaluation des différentes classes :
laine 50 % - conformation (aspect extérieur) 50 %.

2.7.2. Les animaux sont inscrits dans groupe selon le type (Huacaya/suri), le sexe (Mâle/Femelle) la classe d'âge et la couleur.

- *Les classes d'âges sont :*
  - **Junior** 6 à 12 mois (né entre le 4/04/2025 et le 4/10/2025)
  - **Intermédiaire** 12 à 24 mois (né entre le 4/04/2024 et le 3/04/2025)
  - **Adulte** 24 à 48 mois (né entre le 4/04/2022 et le 3/04/2024)
  - **Sénior** 48 mois et plus (né avant le 4/04/2022)

- *Couleur des alpagas*

Il est nécessaire que les propriétaires consultent la palette officielle des couleurs (du concours) afin d'enregistrer leurs animaux correctement. La couleur de l'animal est celle de la couverture d l'animal. Le nuancier doit être approché contre la peau de l'animal. L'animal est considéré d'une couleur unie si une couleur uniforme domine sur l'ensemble du corps, de légères déviations vers la lumière ou l'obscurité sont acceptées.

Un alpaga ayant une prédominance de gris (gris, gris rose ou rouan) sera classé comme gris, en dépit d'autres couleurs visibles. Toute variation de couleur sera évaluée par le juge.

Alpaga multicolore : Animaux présentant une ou plusieurs tâches (plus de 5 cm) contrastées de couleurs différentes sur le corps (couverture et cou)
Les alpagas Appaloosa et Multicolore sont jugés ensemble.

Blanc			Noir	
Beige				
Roux		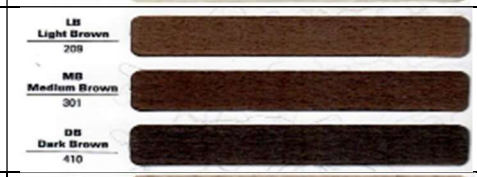	Gris	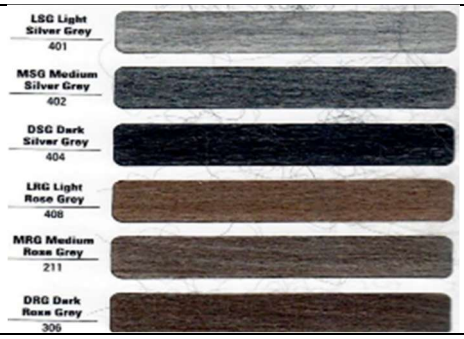
Marron				

2.8. Déroulement du concours et ordre de passage :

2.8.1. MALE

HUACAYA — Règles

- Par sexe : Femelle > Male
  - Par couleur : Noir > Gris > brun> fauve > Beige > Blanc >Multicolore/Appaloosa
    - Par classe d'Age : Junior > Intermédiaire >Adulte>Senior — (*1) (*2)
    - **CHAMPION COULEUR** et réserve CHAMPION COULEUR **par sexe** — (*3)
  - SUPREME CHAMPION et réserve SUPREME CHAMPION Huacaya **par sexe** — (*4)

BEST SHOW Huacaya — (*5)

SURI — Règles

- Par classe d'Age : Junior > Intermédiaire >Adulte>Senior
  - Par sexe : Femelle > Male — (*1) (*2)
- SUPREME CHAMPION et réserve SUPREME CHAMPION SURI

(*1) Une 1ère, 2ème, 3ème place peut être attribuée par groupe

(*2) S'il n'y a qu'un seul animal dans une groupe et qu'il n'y a pas d'autre groupe approprié dans lequel il peut être divisé, le juge jugera l'animal par rapport à un groupe équivalent en termes d'âge/sexe et qui déjà été évalué. En principe, le juge se réserve le droit de ne pas attribuer la 1ère ou 2ème place si cela n'est pas justifié à son avis et aussi de ne pas désigner de champion de couleur s'il estime que cela n'est pas justifié.

(*3) Un champion de couleur peut être décerné si 3 animaux participent. S'il y a moins de 3

animaux aucun champion de couleur ne sera choisi.

(*4) S'il n'y a pas de champion dans 1 groupe, les animaux classés 1er et 2ème participent directement aux élections des Suprêmes Champions et réserves Suprêmes Champions mâles et femelles séparés.

Le juge peut exclure un animal qu'il estimera dangereux ou inapte à concourir
Un groupe qui est jugé ne sera pas rejugé.
La décision du juge devra être acceptée.

2.8.2. Descendance d'un mâle :

Cette classe concerne 3 descendants du même mâle, issus d'au moins deux femelles différentes. Le mâle n'est pas présent sur le ring, seulement sa progéniture. Le groupe peut être constitué de mâles et/ou femelles. Les « individus » du groupe peuvent appartenir à plusieurs éleveurs, mais c'est le propriétaire du mâle reproducteur qui participe au concours au nom du mâle en question. Les descendants ne sont pas nommés dans l'inscription mais doivent tous être inscrits dans les différentes classes du concours.

2.8.3. Descendance d'une femelle :

Cette classe est jugée sur deux descendants d'une même mère mais de deux mâles différents. Le groupe peut être constitué de mâles et/ou femelles. Les « individus » du groupe peuvent appartenir à différents éleveurs, mais c'est le propriétaire de la femelle reproductrice qui participe au concours au nom de la femelle en question. Les descendants ne sont pas nommés dans l'inscription mais doivent tous être inscrits dans les différentes catégories du concours.

3. Responsabilité de l'organisateur :

3.1.1. L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable des dommages causés aux personnes, aux animaux et aux biens pendant le séjour sur l'ensemble du site. C'est la responsabilité civile de chaque propriétaire qui prévaudra dans ce cas.

3.1.2. L'organisateur ne sera pas responsable des dommages indirects causés durant l'évènement.

ARSEN Alpagas Régions Sud Est Nord
Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 : n° **744003079** du 27 avril 2018
Siège 1870 Les Bossons 74500 LUGRIN
Non soumis à la TVA Siret : 849 294 525

4. Inscription – Concours Saint-Paulien (43)

A transmettre **avant le 28 février 2027**

Nouveau ! : Inscription rapide et simplifiée en ligne (paiement par Carte bancaire)

Ou par e-mail : concours@alpagaarsen.fr
Ou par voie postale à : Mme Bochaton Catherine Elevage d'alpagas 1870 rte des Bossons 74500 Lugrin

Nom, prénom		N° siret :	
Nom élevage			
Adresse :			
Tel :	E-mail		
		Tarif	A Payer
Inscription - Eleveur ou propriétaire		**40 €**	
- Vous êtes éleveur ou propriétaire adhérent ARSEN		**25 €**	
Inscription concours alpagas			
• De 1 à 4 alpagas : prix par animal		**18** € x__ =	
• Pour les suivants : prix par animal		**8** € x__ =	
• Box 2.50m X 2.50m		**50** € x__ =	
Inscription au repas convivial du samedi soir			
• Repas par personne : **30** € (boissons non comprises)		**30** € x__ =	
		Total :	€

Joindre une attestation d'assurance Responsabilité Civile pour les animaux avec ce bulletin.
Le chèque de caution pour les box sera à remettre sur place.
Règlement à l'ordre de ARSEN par **virement** **IBAN FR76 1350 6100 0085 2234 1055 920 BIC AGRIFRPP835**

L'inscription vaut pour acceptation

- Du règlement de ce concours
- A me photographier et à diffuser des images de moi-même et mes animaux pour les reportages qui seront fait sur cet évènement.

Date et signature précédées de la mention « Règlement lu et approuvé »